

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02322 Numéro SIREN : 829 604 958 Nom ou dénomination : 4ADESTOCK

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2023 sous le numéro de dépôt 624

N° 2065-SD
2022

cerfa

N° 11084*23

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéFormulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Regime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Regime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SASU 4A DESTOCK BAHMED ABBAS 0967130082					
SIRET		8 2 9 6 0 4 9 5 8 0 0 0 1 9	Mét :		
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
8 RUE DU PUISATIER 95280 JOUY LE MOUTIER					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		16 667	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies			Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CCG/DACA (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse	
				N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse	
				N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
				SARL MS CONSULTING 17 RUE GUY MOQUET 75017 PARIS	
Tél:				Tél: 0975743868	
CGA/OMGA				Viseur conventionné	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:				Identité du déclarant	
				Date: 06/04/2022 Lieu: JOUY LE MOUTIER	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire: M BAHMED ABBAS PRESIDENT	
Signature:					
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire:	

AB
B

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		4A DESTOCK		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		8 RUE DU PUISATIER		95280 JOUY LE MOUTIER	
SIRET		8 2 9 6 0 4 9 5 8 0 0 0 1 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	7 679 3 502 4 177
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	7 679 3 502 4 177
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	21 142 21 142
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	80 059 80 059
		Autres * (3)	072	074	15 623 15 623
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	086	374 374
		Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	117 197 117 197	
	Total général (I + II)	110	112	124 876 3 502 121 375	
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		2 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		200
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132
	Report à nouveau		134		9 598
	Résultat de l'exercice		136		14 167
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		25 965
	Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		64 904
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	27 681	172 30 506
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		95 410	
Total général (I + II + III)				180	121 375
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 000
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AB
[Signature]

2022

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 4A DESTOCK

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
	Immobilisations corporelles		4 177	1 465
	Immobilisations financières			
	Total I		4 177	1 465
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises	21 142	26 552
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	80 059	22 124
		Autres	15 623	4 332
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		374	215
	Charges constatées d'avance			
	Total II		117 197	53 223
Total général (I + II)			121 375	54 689
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		2 000	2 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		200	
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		9 598	921
	Résultat de l'exercice		14 167	8 877
	Provisions réglementées			
	Total I		25 965	11 798
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		64 904	18 970
	Autres dettes		30 506	23 922
	Produits constatés d'avance			
	Total III		95 410	42 891
Total général (I + II + III)			121 375	54 689

AB

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 4A DESTOCK						Néant ☐		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	3 679	462	4 000	464		466	7 679	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	3 679	492	4 000	494		496	7 679	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	2 214	552	1 288	554		556	3 502	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	2 214	572	1 288	574		576	3 502	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

BBP Informatique 2022

AB
2022

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 4A DESTOCK			Néant ☐				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
	Sur comptes clients		650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres immobilisations incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2					
Constructions	720		725		3					
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745		5					
Matériel de transport	750		755		6					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7					
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870							
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	5 609	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	15 060	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

 

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4A DESTOCK

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2021

et clos le : 31/12/2021

Données en nombre de mois

1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
---	-----

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026	
Période de référence	024		016			
Date de cessation						

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 1	SIREN	8 2 9 6 0 4 9 5 8
Dénomination de l'entreprise	4A DESTOCK		
Adresse (voie)	8 RUE DU PUISATIER		
Code postal	9 5 2 8 0	Ville	JOUY LE MOUTIER
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
			100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	BAHMED	Prénom(s)	ABBAS					
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100					
Naissance :	Date	03/03/1977	N° Département	99	Commune	ALGER	Pays	DZ		
Adresse :	N°	8	Voie	RUE PUISATIER	Code postal	95280	Commune	JOUY LE MOUTIER	Pays	FR
Tire (2)		Nom patronymique		Prénom(s)						
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions						
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays			
Adresse :	N°		Voie		Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AB

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 2 9 6 0 4 9 5 8

Dénomination de l'entreprise 4A DESTOCK

Adresse (voie) 8 RUE DU PUISATIER

Code postal 9 5 2 8 0

Ville JOUY LE MOUTIER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AB

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	829604958
Désignation du déclarant	4A DESTOCK 8 RUE DU PUISATIER 95280 JOUY LE MOUTIER 0967130083
Code activité NAF	4719B
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil ☐ Comptable ☒ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable	SARL MS CONSULTING
------------------------	---	--------------------

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2021
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	31/12/2021
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2020
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

4A DESTOCK
Société par action simplifiée à associé unique au capital de 2 000,00 €
Siège social : 8 rue Puisatier 95280 Jouy le Moutier
R.C.S. Pontoise 829604958
SIRET 829 604 958 00019 - APE 4719B

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2022**

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'An Deux Mille vingt deux
Le dix juillet à 10 heures.

Les actionnaires de la Société dite « 4A DESTOCK », Société par action simplifiée à associé unique au capital de DEUX MILLE EUROS divisé en CENT parts sociales de VINGT EUROS chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège de la Société sur convocation de la Gérance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé entrant en séance.

Monsieur BAHMED Abbas préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate que les associés présents réunissent ensemble la totalité des parts composant le capital social et déclare, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Les associés reconnaissent avoir été régulièrement convoqués et ils en donnent décharge à la Gérance

Monsieur le Président dépose sur le bureau et communique à ses associés les documents prévus par l'article L 223-26 du Code de Commerce, à savoir :

- La feuille de présence,
- Les inventaires, bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Le rapport de Gestion,
- Le rapport spécial de la Gérance,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Monsieur le Président confirme à l'Assemblée qu'aucun Associé n'a posé de questions écrites, conformément aux dispositions de l'article 36 du décret du 23 mars 1967.

Les Associés déclarent donner acte au Président de ses déclarations et confirment avoir usé, à leur entière satisfaction du droit de communication qu'ils détiennent des lois et règlements en vigueur.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Ratification du mode de convocation,
- Lecture du rapport de Gestion sur l'activité de la société pendant ce nouvel exercice clos le 31 décembre 2021.
- Lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation des rapports, bilan et des comptes de l'exercice 2021.
- Approbation des conventions visées dans le rapport spécial de la Gérance,
- Quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et répartition,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture dans un premier temps du rapport de Gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 puis dans un second temps du rapport spécial de la Gérance.
Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte et un débat s'engage au cours duquel diverses

AB 

observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la gérance, pour la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi et, en particulier, de celles résultant du dernier alinéa de l'article L 223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les comptes dudit exercice, approuve le rapport, le bilan et les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne à **Monsieur BAHMED Abbas** quitus ainsi que pleine et entière décharge de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2021 s'élevant à **14 167 ,00 €**

- au compte « Report à nouveau » pour **14 167,00 €**

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la Société n'a distribué aucun dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts constate

* qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire visée à l'article 39-4 du C.G.I. n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2021

* qu'aucun amortissement excédentaire (visé à l'article 39-4 du C.G.I.) ni autre amortissement non déductible n'a été enregistré au cours de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'au titre de l'exercice 2021 le Président, **Monsieur BAHMED Abbas** n'a pas perçu de salaire :

- Rémunération nette annuelle à concurrence de : **NEANT**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que toutes les formalités requises par la loi qui sont la suite ou la conséquence des résolutions qui précèdent, seront faites à la diligence et sous la responsabilité du Gérant qui pourra se substituer tout mandataire de son choix.

Elle confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ces délibérations, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président ou son mandataire spécial.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à treize heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par Monsieur le Président

Le Président
Monsieur BAHMED Abbas

Handwritten signatures of the President, AB and BAHMED, in black ink.

4A DESTOCK

Société par action simplifiée à associé unique au capital de 2 000,00 €

Siège social : 8 rue Puisatier 95280 Jouy le Moutier

R.C.S. Pontoise 829604958

SIRET 829 604 958 00019 - APE 4719B

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2022

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code de Commerce et des textes subséquents ainsi qu'à nos statuts pour :

- Vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de cet exercice d'une durée de douze mois clos le 31 décembre 2021,
- Soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que l'affectation des résultats,
- Vous invitez à vous prononcer sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour.

Nous vous rappelons que notre société exerce l'activité de « Commerce de détail en magasin » dont le siège social est au 8 rue Puisatier 95280 Jouy le Moutier.

I- SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

L'activité de la société peut se traduire de la façon suivante :

1- PRODUITS D'EXPLOITATION :

- Chiffre d'affaires net.....ci, Euros	128 428,00 €
- Subventions d'exploitation.....ci, Euros	00,00 €
- Autres produits.....ci, Euros	4 081,00 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION.....ci, Euros	132 509, 00 €

2- CHARGES D'EXPLOITATION :

- Autres achats et approvisionnement.....ci, Euros	86 955,00 €
- Variation de stock (marchandises).....ci,Euros	5 411,00 €
- Autres charges externes.....ci, Euros	21 652,00 €
- Impôts, taxes et versements assimilés.....ci, Euros	535,00 €
- Salaires et traitements.....ci, Euros	00,00 €
- Charges sociales.....ci, Euros	00,00 €
- Autres charges.....ci, Euros	1,00 €

3- DOTATIONS D'EXPLOITATION :

- Sur immobilisations	
Dotation aux amortissements.....ci, Euros	1 288,00 €

4- TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....ci, Euros	115 841,00 €
--	---------------------

Le Résultat d'exploitation est.....ci, Euros	16 667,00 €
--	-------------

Sur ce résultat d'exploitation et compte tenu :

Produits exceptionnels.....ci, Euros	00,00 €
Charges financières.....ci, Euros	00,00 €
Charges exceptionnelles.....ci, Euros	00,00 €
Impôts sur les bénéfices.....ci, Euros	2 500,00 €

5- RESULTAT FISCAL.....ci, Euros	16 667,00 €
Impôt et taxes non déductibles.....ci, Euros	2 500,00 €
6- RESULTAT NET COMPTABLE.....ci, Euros	14 167,00 €

Méthode de présentation et d'évaluation :

Nos comptes et nos états de synthèse de cet exercice social ont été établis, suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général de 2013 et des textes d'application s'y rapportant.

Conformément à la législation en vigueur en France, la Société 4A DESTOCK applique depuis le 15 MAI 2017, le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ainsi que le règlement CRC 2004-06 relatif à l'évaluation et à la définition des actifs. Ces nouveaux règlements n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la société.

II - EVOLUTION DES RESULTATS :

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent et fourni à titre comparatif

L'activité de la société s'est traduite par :

- Un chiffre d'affaires HT pour cet exercice 2021 qui s'est élevé à : 128 42800 € contre 59 026,00 € pour l'exercice précédent 2020 soit une augmentation 117,58%
- Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4 081 €.
- Les charges d'exploitation HT ont été de : 115 841,00 € pour cet exercice 2021, contre 55 842,00 € pour l'exercice précédent 2020 soit une variation de 107,44%.
- Le montant des impôts et taxes s'élève à 535, 00 € pour cet exercice 2021, contre 296,00 € pour l'exercice précédent soit variation de 80,74%
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 00 ,00 € pour cet exercice 2021, contre 00,00 € pour l'exercice précédent 2020.
- Le montant des charges sociales s'élève à 00,00 € pour cet exercice 2021, contre 00,00 € pour l'exercice précédent 2020.
- Le résultat d'exploitation s'est élevé à 16 667,00 € pour cet exercice 2021, contre 9 137,00 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de 82,41%.
- Quant au résultat net comptable, il est de 14 167,00 € pour cet exercice 2021, contre 8 877,00 € pour l'exercice précédent 2020 soit une augmentation de 59,59%
- Le résultat fiscal est de 16 667,00 € pour cet exercice 2021, contre 1 730,00 € pour l'exercice précédent 2020 soit une augmentation de 863,41%

III - AFFECTATION DES RESULTATS :

Nous vous proposerons une affectation du résultat net bénéficiaire d'un montant de 14 167,00 € de la façon suivante :

- Au compte « Report à nouveau » pour.....ci, Euros 14 167,00 €
- Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 25 965,00 €

Enfin, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous demanderons également, lors de l'Assemblée, de constater :

- qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire visée à l'article 39-4 du C.G.I. n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2021,
- qu'aucun amortissement excédentaire (visé à l'article 39-4 du C.G.I.) ni autre amortissement non déductible n'a été enregistré au cours de l'exercice 2021.

IV - PERSPECTIVES D'AVENIR :

Nous avons constaté au cours de ce premier semestre 2022 une augmentation nette de notre activité.

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice considéré.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Le Président

Monsieur **BAHMED Abbas**

4A DESTOCK

Société par action simplifiée à associé unique au capital de 2 000,00 €

Siège social : 8 rue Puisatier 95280 Jouy le Moutier

R.C.S. Pontoise 829604958

SIRET 829 604 958 00019 - APE 4719B

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2022

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

Chers Actionnaires,

Dans le cadre des dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

L'article L 223-19 dispose que le Président présente à l'Assemblée ou joint aux documents communiqués aux associés en cas de consultation écrite un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants ou associés.

Elle précise que l'Assemblée statue sur ce rapport.

Cet article continue en précisant que ces dispositions s'étendent aux conventions passées avec une Société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du Directoire, ou membre du Conseil de Surveillance est simultanément gérant ou associé de la Société à Responsabilité Limitée.

Nous vous précisons cependant qu'il résulte de la rédaction de l'article L 223-20 du Code de Commerce, que les conventions courantes conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette réglementation.

Au vu de ce qui vient de vous être exposé, nous vous demandons de bien vouloir approuver ledit rapport.

Monsieur BAHMED Abbas

